



Déclaration FSU au CHSCT-D92 du 24 mars 2016

M.le Directeur Académique,

après l'expérience de la réforme des lycées, l'autonomie des établissements permet à certains CA de diminuer des horaires réglementaires, voir de faire disparaître des enseignements d'exploration, au mépris des grilles horaires des classes parues dans le BOEN.

Cette réforme a conduit à un émiettement des horaires disciplinaires, obligeant les enseignants pour un même temps de service, à prendre en charge plus de classes et d'élèves. Ce changement, jamais évalué ni analysé par notre ministère, dénature notre métier et change les représentations qu'en ont les professeurs de lycées, d'où l'émergence de frictions à l'intérieur des équipes pédagogiques. Cette aggravation des conditions de travail conduit à une usure prématuré également des agents, ce qui pose la problématique du maintien dans l'emploi des agents.

C'est la même logique de remise en cause des dispositions statutaires que le gouvernement cherche à imposer dans le second degré avec la réforme du collège, au mépris du rejet massif exprimé par les personnels et les organisations de l'intersyndicale nationale. Cette même logique conduit dans le second degré, sous couvert de protocoles de remplacement en cas d'absence de personnels enseignants, protocoles qui sont définis localement par les chefs d'établissements, à remettre en cause le droit à congé maladie, garde d'enfant malade et autorisation d'absence pour formation syndicale ou professionnelle, autorisation d'absence du fait de l'exercice d'un mandat syndical.

C'est pourquoi, avec l'intersyndicale nationale, nous réaffirmons notre détermination à obtenir l'abrogation de la réforme du collège et l'ouverture rapide de discussions sur d'autres bases, plus respectueuses du statut et des conditions de travail des personnels.

De la même façon, les personnels du premier degré subissent les effets de politiques et de réformes qui ont entraîné de graves dégradations de leurs conditions de travail. Là encore, notre ministère se garde d'évaluer et analyser la situation dans laquelle l'école publique se retrouve enlisée:

- la politique catastrophique de suppression de postes qui a sinistré l'école est loin d'être résorbée et nous a conduit aujourd'hui à une crise du remplacement qui, non seulement remet en cause la continuité du service public, mais aussi épuise les personnels qui compensent les manques, crée des tensions professionnelles, rogne sur les droits à obtenir une mutation ou accéder à un temps partiel ;
- la réforme des rythmes scolaires place les personnels dans une situation de fatigue et de

stress continu, qui s'aggrave encore quand les temps de formation s'organisent de façon déséquilibrée, pouvant s'accumuler sur une même période, ou se dérouler loin des écoles d'exercice ; comment s'étonner de la multiplication des situations de conflits ?

- les professeurs des écoles stagiaires, utilisés comme moyens d'enseignement, subissent une année de formation éprouvante, loin de leur enseigner la bienveillance qu'on leur demande de prodiguer aux élèves.

Nous savons que vous n'êtes pas décisionnaire sur ces questions, en revanche vous avez votre rôle à jouer dans l'organisation du travail. C'est le rôle du CHSCT de prendre en compte ce contexte dans l'analyse des conditions de travail des personnels et la mise en oeuvre d'une prévention efficiente.

Pour conclure, si nous dénonçons ici la dégradation des conditions de travail pour les personnels de l'Education Nationale, nous voulons aussi nous opposer au projet de loi El Khomri qui en réformant le droit du travail entraînerait une régression sociale que nous refusons : inversion de la hiérarchie des normes, remise en question du temps de travail, facilité de licenciement, remise en question des organisations syndicales...

Dans la continuité de la mobilisation du 9 mars, nous appelons donc les personnels à préparer une grève et une manifestation d'ampleur jeudi 31 mars, jusqu'au retrait du projet de loi El Khomri.

Nous vous remercions de votre attention.